



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN
MRC DE MÉKINAC

Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE : Lors d'une session ordinaire tenue le 10^e jour de novembre 2022, le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban a adopté la résolution # 2022-11-188 pour fixer le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 qui débuteront à 19 h et qui se tiendront :

Séance ordinaire à 19 h	Endroit	
Jeudi 12 janvier 2023	477 avenue des Loisirs	19 h
Jeudi 9 février 2023	477 avenue des Loisirs	19 h
Jeudi 9 mars 2023	477 avenue des Loisirs	19 h
Jeudi 13 avril 2023	477 avenue des Loisirs	19 h
Jeudi 11 mai 2023	411 rue Garneau	19 h
Jeudi 8 juin 2023	477 avenue des Loisirs	19 h
Jeudi 13 juillet 2023	477 avenue des Loisirs	19 h
Jeudi 10 août 202	477 avenue des Loisirs	19 h
Jeudi 14 septembre 2023	411 rue Garneau	19 h
Jeudi 12 octobre 2023	477 avenue des Loisirs	19 h
Jeudi 9 novembre 2023	477 avenue des Loisirs	19 h
Jeudi 14 décembre 2023	477 avenue des Loisirs	19 h

DONNÉ à Notre-Dame-de-Montauban, ce 14^{ème} jour de novembre 2022

Pascale Bonin

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil le 14^{ème} jour de novembre 2022.

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat ce 14^{ème} jour de novembre 2022

Pascale Bonin

Directrice générale et greffière-trésorière